



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Activation de votre compte institutionnel UHA et dépôt des pièces pour les primo entrants

Un **déla**i de 24h est nécessaire pour effectuer la création de votre compte institutionnel (= compte informatique) dans le système d'information de l'Université de Haute-Alsace (UHA).

Ainsi, **le lendemain** du paiement de votre inscription administrative, vous allez recevoir un message sur votre adresse mail personnelle vous invitant à **activer votre compte institutionnel**.

Vous devez alors vous connecter sur le site suivant <https://e-services.uha.fr/sesame> avec votre identifiant institutionnelle (prénom.nom@uha.fr) afin de :

- Activer votre compte institutionnel UHA
- Créer votre mot de passe UHA

**Une fois votre compte institutionnel UHA activé, vous pourrez continuer vos démarches en déposant les pièces justificatives demandées pour votre inscription administrative via le lien :**

<https://pj-web.uha.fr>